

### Procès – Verbal du Bureau extraordinaire du Conseil d'Administration du 17.11.2016 de 18H00 à 19h00

**Lieu :** Hôtel Campanile Besançon Ouest, Chateaufarine, 4 Rue Louis Aragon, 25000 Besançon.

**Membres présents (6) :** Denise PAUL Trésorière, Florence COL Secrétaire Général adjointe, Christian CARTERET Président, Jean-François DONADONI Vice-Président, Eric NOTZ Secrétaire Général, Yves THIEBAUT Trésorier adjoint.

**Absent :** Aucun

**Rédacteurs :** Eric NOTZ Secrétaire Général.

#### **Ordre du jour :**

1. Mise au point du Président
2. Discussion du poste de Vice-Président

Christian CARTERET Président ouvre la séance en remerciant les membres du bureau présent d'avoir bien voulu venir effectuer cette réunion.

#### **1. Mise au point du Président :**

Christian CARTERET souhaite éclaircir les choses au sujet des motifs qui avaient conduit le secrétaire à refuser d'animer la réunion du CA prévue le 7/10/16.

Eric Notz fait lecture du mail transmis le 18 septembre et explique les motifs l'ayant conduit à ce refus d'animation :

- L'absence du Président face au traitement en CA d'une question au sujet du vice-Président qui semblait plus judicieux d'aborder d'abord en bureau pour éviter de créer un malaise avec les membres présents et avec le Vice-Président.
- Le manque d'information au sujet de l'ordre du jour qui générerait une difficulté pour l'animateur et donc risquait de décrédibiliser notre fédération, ou du moins pour ceux qui se seraient déplacé. Car pour le secrétaire, il semble majeur de faire déplacer les adhérents si et seulement si le contenu des réunions reste clair et intéressant.
- Le coût financier d'une telle opération se devait aussi d'être crédible et d'intérêt pour ne pas risquer de faire perdre la crédibilité de notre fédération.

Denise PAUL ajoute que la décision du mail était partagée avec Yves et Denise. Le secrétaire ne l'a pas prise seule.

Eric Notz ajoute qu'il n'avait pas l'intention d'annuler cette réunion, mais souhaitait plutôt étoffer le contenu pour pouvoir l'animer correctement sous mandat du Président absent. La réunion à l'UD 25 étant l'occasion d'étoffer les sujets. La décision prise par le Président a été de la reporter.

Christian CARTERET remercie de cet éclairage et se voit rassuré. Il confirme l'importance de faire venir les adhérents sur la base d'un contenu solide et crédible. Il rappelle sur ce point que le prochain CA sera consacré à une journée d'information juridique, ce qui devrait répondre à ce principe.

### 2. Discussion du poste de Vice-Président:

Christian CARTERET interroge JF DONADONI sur l'inquiétude de l'ensemble du bureau au sujet de l'absence de réponse à de nombreux appels et mail effectués.

JF DONADONI informe le bureau qu'il vient de passer une année difficile suite à des soucis de famille. De plus, sa messagerie a été bloquée suite à un piratage. Tous ces éléments l'ont rendu inaccessible. Il admet qu'il aurait pu téléphoner.

Christian CARTERET et l'ensemble du bureau décident que dorénavant, qu'il y aura exclusion des membres après 3 absences non justifiées. Cette règle permettra d'éviter la présence de membres fantômes.

### Divers :

F. COL transmet à E. NOTZ les documents permettant la connexion et l'entretien de la page web régionale du site de la fédération Agro.

### Date et lieu prochaine réunion:

Christian CARTERET confirme l'annulation du Bureau prévu le 16 décembre vendredi soir 17h à l'UL Besançon. Par contre, la prochaine date du CA est prise : 3 ou 17/02/2017. Après consultation du service juridique, la date finale à retenir pour le prochain CA est le 17/02/2017 à Besançon. Elodie KAN du service juridique de la fédération interviendra pour dispenser une formation sur la Loi EL Khomri et d'autres sujets éventuellement souhaités.

La séance est levée à 19 h 00.

Eric Notz  
Le Secrétaire Général  
de la Fédération Régionale  
AGRO – CFE – CGC  
Bourgogne Franche Comté

Christian Carteret  
Le Président  
de la Fédération Régionale  
AGRO – CFE – CGC  
Bourgogne Franche Comté

Eric NOTZ

Christian CARTERET